

SIRTOM DE LA VALLEE DE LA GROSNE

COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL du 01 FEVRIER 2011

Le Président, Michel MAYA, accueille et remercie les participants à cette session.

Il précise que ce Conseil syndical a pour objet de faire le débat d'orientation budgétaire 2011 et de faire le point sur la consultation pour la construction du bâtiment du Sirtom, à la suite des CAO du 24 janvier et du 1^{er} février 2011.

L'organisation de ce Comité syndical a été validée par le Bureau du Sirtom qui s'est réuni le 27 octobre 2010.

1) Procès verbal du Conseil syndical du 04 novembre 2010 :

Le procès verbal du Conseil Syndical du 04 novembre 2010 est soumis à approbation par M. le Président.

Le Conseil syndical à l'unanimité adopte le procès verbal du 04 novembre 2010.

2) Appel d'offres pour la construction du bâtiment :

Monsieur le Président indique que l'appel d'offres pour la construction du bâtiment a été lancé le 17 décembre 2010.

La consultation porte sur 16 lots différents :

- 01 - VRD - Terrassements
- 02 - Gros-œuvre
- 03 - Charpente - Murs structure bois / Isolation / Bardage bois
- 04 - Couverture / Bardage métal
- 05 - Menuiseries extérieures bois
- 06 - Menuiseries intérieures bois
- 07 - Plâtrerie Peinture
- 08 - Électricité
- 09 - Plomberie sanitaire
- 10 - Chauffage EC - Granulés bois / Eau chaude solaire
- 11 - Plafonds suspendus
- 12 - Serrurerie / Clôture
- 13 - Portes industrielles
- 14 - Revêtements sols et murs durs
- 15 - Etanchéité
- 16 - Espaces verts

Monsieur MAYA informe que le cabinet Magnin a majoré son estimation générale, passant de 1 030 000 € T.T.C. à 1 224 000 € T.T.C. Il passe la parole à Mme Gris qui suit le dossier pour qu'elle puisse expliquer cette majoration des estimations.

Mme Gris indique que la majoration porte essentiellement sur 3 lots qui ont évolué techniquement. Le premier est le lot 2 qui a été majoré à la suite du rendu de l'étude de sol détaillée du terrain.

M. COLIN demande ce qui a entraîné cette majoration.

Mme GRIS indique que l'étude de sol met en avant que le sous-sol est composé essentiellement d'argile et qu'en conséquence les fondations doivent être modifiées. Les deux autres lots touchés sont le lot charpente pour lequel les demandes d'étanchéité validées en phase pro ont provoqué une majoration ainsi que pour le lot chauffage pour lequel des spécificités ont été rajoutées en phase Pro.

M. MORIN demande si on parle bien des estimations et pas du réel.

Michel MAYA confirme que se sont bien les estimations de l'architecte qui ont évolué. Les résultats de la consultation vont être présentés par la suite.

Il résume la procédure. La remise des plis était fixée au 21 janvier 17h00 et la CAO d'ouverture des plis a eu lieu le lundi 24 janvier à 16h00. 86 offres ont été déposées. La CAO a déclaré le lot n°12 infructueux du fait de la présentation d'une seule offre qui est de plus anormalement haute par rapport à l'estimation initiale. La CAO s'est également réunie le 1^{er} février 2011 avant ce Conseil syndical pour faire le point sur les offres et analyser les deux nouvelles réponses liées au lot infructueux. Lors de cette CAO le lot n°12 a de nouveau été déclaré infructueux. Le délai très court demandé pour les réponses (moins d'une semaine) explique le peu de réponses. Il est donc proposé de relancer une consultation pour le lot 12 et de valider les différentes offres lors du prochain Conseil syndical.

Mme Gris présente ensuite les premiers résultats à la suite de l'analyse des offres. Elle explique que l'analyse se base sur la corrélation entre une note technique et une note financière. Le coût total actuel sans le lot 12 et comprenant l'ensemble des options est de 1 068 446,06 € T.T.C. Le lot 12 est estimé à 46 000 € (le tableau récapitulatif de première ouverture des enveloppes est joint en annexe. Ce tableau est provisoire et des analyses complémentaires doivent encore être faites pour que la proposition finale soit présentée lors du prochain Conseil syndical).

M. MORIN demande où se situe l'écart entre l'estimation et les offres du lot n°12.

Mme GRIS répond que c'est essentiellement dans le coût du mètre linéaire de grillage.

M. MORIN indique que les résultats sont assez loin de l'estimation initiale de 700 000 €.

Michel MAYA rappelle que l'emprunt qui a été contracté est bien de 782 000 €. Cette estimation est hors taxe et prend en compte les subventions mobilisables sur l'opération. Il indique qu'actuellement les demandes de subvention sont les suivantes :

- DGE : 150 000 €
- ADEME/CG71 : 115 000 €
- REGION : 24 500 €

Soit au total une somme de 289 500 € demandés. Il indique que pour le moment la seule notification reçue est celle de la REGION pour la somme de 24 500 €. Pour les autres financeurs, ils devraient se positionner mi mars.

De plus, il rappelle que la TVA sur l'opération sera remboursée par le mécanisme de la FCTVA sur le budget 2012. De fait, il peut être intéressant de faire financer cette avance de TVA par un mécanisme bancaire adapté.

M. AUBAGUE indique que la FCTVA est remboursée deux ans après le paiement des opérations

Michel MAYA rappelle que le SIRTOM a contractualisé en 2009 avec l'Etat dans le cadre du plan de relance national pour pouvoir bénéficier de l'anticipation d'un an du remboursement de la FCTVA et que ceci est acté définitivement.

M. MARTYNCIOW demande quelles sont les spécificités de l'emprunt contracté.

Bertrand DEVILLARD répond que l'emprunt de 782 000 € a été contracté en 2010 et qu'il s'agit d'un emprunt à taux fixe de 3,56 % sur 20 ans en remboursement trimestriel. Le coût global annuel de cet emprunt est de 54 824,20 €.

M. MORIN demande si ce coût a été inclus dans les chiffres du DOB qui seront étudiés au cours du Conseil syndical.

Bertrand DEVILLARD répond affirmativement.

M. MORIN demande à ce que soit envoyé aux délégués le tableau récapitulatif par lot du montant actuel des offres moins disantes.

Michel MAYA indique que ce sera fait mais de façon anonyme quant aux entreprises qui ont fait les offres, ceci dans l'attente de l'analyse finale de la CAO.

Monsieur le Président propose donc de suivre l'avis de la CAO à savoir de remettre au prochain Conseil syndical la validation des choix des entreprises pour la construction du bâtiment. Ce temps de réflexion va permettre de relancer le lot n°12 et de laisser un temps de réponse suffisant pour les entreprises. D'autre part, les différentes variantes vont devoir être analysées et validées. Enfin, les différents financeurs auront rendu leurs notifications permettant ainsi au SIRTOM de faire le bon montage financier.

Le Conseil syndical accepte cette proposition.

3) Programme de prévention : programme de communication 2011 :

Michel MAYA indique que la chargée de mission du Programme de prévention a été embauchée le 03 août 2010. Ce programme de prévention est basé sur le territoire de 3 collectivités (SIRTOM de la Vallée de la Grosne, Communautés de Communes du Tournugeois et du Mâconnais Val de Saône). L'organisation de ce programme sur 5 ans a été validée par l'ADEME et le Département et a donné lieu à la signature d'une convention partenariale qui a été officiellement notifiée le 04 novembre 2010. Cette notification marque la date officielle du début de l'année 1 du programme et sera la date anniversaire. De fait, l'année 1 court du 04 novembre 2010 au 04 novembre 2011. Ce partenariat ouvre droit à des financements : 48 241 € par an pour l'ADEME et 6 000 € par an pour le Département. Le déblocage de ces fonds est conditionné à l'atteinte d'objectifs définis pour l'année et sont répartis en 2 déblocages (un au début et un à la fin de l'année du programme). Pour rappel, le SIRTOM est le mandataire de ce

programme ; de fait il perçoit l'ensemble des subventions et réalise l'ensemble des dépenses de fonctionnement au nom du groupement de collectivités.

Les objectifs de l'année 1 sont de mettre à disposition du personnel dédié pour gérer le programme, faire une étude d'état des lieux puis proposer des actions à développer sur les années 2 à 5 afin d'arriver in fine à atteindre l'objectif de moins 7%, en poids, de production de déchets sur le territoire d'étude.

Sur le budget 2010, le coût du salaire de la chargée de mission prévention a été de 14 883 €, les frais de fonctionnement de ce poste ont été de 3 229.82 € et les dépenses pour l'achat du mobilier sont de 2 617.99 €, soit un total de 20 730.81 €. Les recettes reçues pour le budget 2010 sont de 27 120.50 €.

L'année 2011 va permettre de choisir les actions qu'il sera nécessaire de mettre en place pour atteindre les objectifs du programme. Ces actions seront engagées à partir de novembre 2011.

Toutefois il convient d'ores et déjà de lancer la communication/sensibilisation autour de ce programme et d'initier des expérimentations.

Il est donc proposé d'acquérir 2 expositions qui seront déployées sur le territoire du programme lors de différentes manifestations et à la demande des différents partenaires. La première présente les avantages du compostage domestique, individuel ou collectif. La seconde est une exposition générale pour présenter la notion de prévention et les petits gestes qui vont avec. Ces 2 expositions sont proposées par l'ADEME. Le coût d'achat de ces expositions est de 6 146.24 € T.T.C.

D'autre part, il est proposé d'expérimenter avec le milieu associatif du territoire la mise à disposition de gobelets en plastique réutilisables qui pourraient être utilisés lors des manifestations des associations ou des vins d'honneur des collectivités. La logistique autour de ces gobelets pourrait être déléguée au CAT / ESAT d'Hurigny qui a les machines de lavage. Pratiquement, ces gobelets pourraient être sérigraphiés avec des pictogrammes sur la prévention. Le jour de la manifestation ils seraient proposés en remplacement des gobelets jetables avec un système de caution (par exemple 1€ restitué par gobelet ramené). A la fin de la manifestation les gobelets sont conditionnés puis évacués pour être lavés et stockés. Avant de généraliser cette action, il est important de l'expérimenter pour se rendre compte des limites ou des améliorations à apporter au système.

Le coût d'achat pour 5 000 gobelets est 1 605 € H.T. (25 cl). Les coûts de logistiques pour 4 manifestations sur 2011 sont estimés comme suit :

	Coûts
Investissement :	
Achat des gobelets	1 195,00 €
Impression du pictogramme	300,00 €
Frais techniques	110,00 €
<i>Sous-total HT</i>	<i>1 605,00 €</i>
Logistique:	
Stockage	172.80 €
Lavage	1 782 €
Transport	120 €
<i>Sous-total HT</i>	<i>2 074.80 €</i>
TOTAL HT	3 679.80 €
TOTAL TTC	4 401.04 €

Le coût total du plan de communication 2011 est donc de 10 547, 28 € T.T.C.

Ces achats d'expositions et de gobelets réutilisables peuvent prétendre à des subventions du Département / ADEME dans le cadre du Fonds Départemental de la Maîtrise des Déchets (FDMD) et du Pays Sud Bourgogne dans le cadre d'un appel à projet prévention annuel. Le taux de subvention pour le FDMD est de 70 %, soit pour l'opération une aide prévisionnelle de 3 597.30 € pour l'achat des expositions. Dans le cadre de l'appel à projet du Pays Sud Bourgogne le montant des subventions serait de 4 409.40 €.

Le coût restant pour le programme de prévention serait donc de 2 540,58 €.

Le Conseil syndical accepte à l'unanimité le plan de communication 2011 du programme de prévention et autorise le Président à faire les demandes de subventions présentées.

D'autre part, Michel MAYA indique que dans le cadre du réseau de ressourcerie, un agent valoriste de la structure ECO'SOL le Pont est présent sur la déchetterie de Cluny depuis début novembre 2010. Depuis cette date et jusqu'au 31 décembre près de 5 tonnes de déchets ont été détournées vers la solution ressourcerie. ECO'SOL Le Pont ouvre à Cluny le 29 janvier un magasin de revente qui dans un second temps sera étendu à un atelier de réparation / stockage.

Sur 2011, les déchetteries de Trambly, de Charnay-les-Mâcon, de Mâcon, de Tournus et de Péronne proposeront le service. Ces déchetteries sont équipées d'un conteneur maritime orange, mis à disposition par les collectivités, pour stocker les objets qui n'auraient pas pu être évacués le soir même et accueillir l'agent valoriste.

Pierre DANIERE rappelle que la ressourcerie permet aux Communautés de communes de développer leur compétence insertion sur leur territoire.

4) Autorisation de mandatement sur 2011 :

Monsieur le Président indique que pour éviter de retarder le mandatement des investissements dans l'attente du vote du budget primitif 2011, le Conseil syndical doit l'autoriser à effectuer les paiements des investissements à hauteur de 25 % des crédits d'investissement inscrits au budget 2010.

Le Conseil syndical, à l'unanimité, accepte cette proposition.

5) Etude redevance spéciale :

Michel MAYA explique qu'à la suite d'une décision de la Communauté de communes du Mâconnais Charolais d'appliquer une redevance spéciale sur l'hôpital de Tramayes, la délibération a été refusée par la Préfecture du fait que l'application d'une telle redevance est une compétence du SIRTOM et non des Communautés de communes membres. Pour rappel, la Communauté de communes du Clunisois a mis en place depuis 2003 une redevance spéciale sur son territoire pour les administrations et gros producteurs. De fait, la Communauté de communes du Clunisois demande la mise en place d'une réflexion sur l'étude de l'application de la redevance spéciale sur le territoire du SIRTOM.

Cette redevance spéciale est obligatoire pour que les administrés ne financent pas par la taxe les déchets des administrations et des professionnels. L'étude préparatoire pour la mise en place d'une redevance spéciale généralisée sur le territoire du SIRTOM est intéressante, en particulier pour la prise de conscience des quantités produites par les gros producteurs et pour l'impact budgétaire sur le taux de la TEOM. En revanche, le travail de mise en place est important mais il peut faire l'objet d'un stage de fin d'étude de cycle 3.

Le Conseil syndical décide de lancer cette étude sur 2011.

6) Equipement 2011 des communes pour la collecte sélective :

Michel MAYA rappelle que la Communauté de communes de La Guiche est la dernière partie du territoire du SIRTOM qui doit être équipée en matière de collecte en bacs des emballages.

A la suite d'une première campagne de terrain il ressort que l'équipement de ces communes va pouvoir être en partie couvert par les stocks de bacs que le SIRTOM a en sa possession. Le coût de l'équipement des 5 communes sera donc au maximum de l'ordre de 15 000 €. Une partie de la commande de ces bacs pourra être faite sous le reliquat du marché 2010 (7 500 €), permettant ainsi de le clore.

Ces éléments seront validés par la rencontre des municipalités de chaque commune concernée durant le 1^{er} trimestre 2011, afin de valider ou modifier les propositions d'affectation de bacs proposées par l'équipe du SIRTOM.

7) Clôture de la convention de partage d'agent avec Tramayes :

Monsieur le Président indique qu'en 2004 le SIRTOM et la commune de Tramayes ont signé une convention de mise à disposition d'un agent de la commune pour pourvoir au poste de gardien de la déchetterie de Tramayes, ceci pour une durée de 21 heures par semaine, soit 60 % d'un poste temps plein. Le SIRTOM rembourse tous les ans à la commune de Tramayes les charges salariales correspondantes.

Cet agent est placé en position de congés maladie depuis avril 2010 et le SIRTOM a pourvu à son remplacement depuis cette date par l'embauche d'une personne en poste de contractuel sur un quota de 21 heures. La commune de Tramayes nous informe que la situation de son agent risque de se pérenniser et qu'étant dans l'impossibilité de proposer un autre agent pour occuper ce poste elle propose de mettre fin à cette convention de mise à disposition.

Il est donc proposé au Conseil syndical d'accepter la dénonciation de cette convention avec la commune de Tramayes et de créer un poste pour remplacer cet agent.

Le poste créé pourrait être un poste temps plein du fait qu'un agent du SIRTOM ayant des problèmes de santé et occupant un poste de gardien de déchetterie et agent d'entretien pourrait être mis sur un poste à temps partiel (60 %) afin d'adapter son poste de travail.

De fait, cette création de poste n'engendre pas de majoration budgétaire.

Le Conseil syndical décide à l'unanimité de résilier la convention de mise à disposition d'un agent avec la commune de Tramayes et décide d'ouvrir un poste à temps plein pour remplacer cet agent.

8) Tableau des effectifs :

Monsieur le Président indique que le tableau des effectifs pour 2011 doit être modifié pour prendre en compte les modifications statutaires des agents du fait de la réussite à des concours ou examens professionnels, ou à des avancements de grade. Les créations de poste sont également inscrites à ce tableau.

Les propositions 2011 sont présentées en séance.

<u>GRADES OU EMPLOIS</u>	<u>Effectifs budgétaires antérieurs</u>	<u>Effectifs budgétaires nouveaux</u>	<u>Modification des effectifs</u>	<u>Effectifs pourvus</u>	<u>Dont Temps partiel</u>
<u>AGENTS TITULAIRES</u> <u>SECTEUR TECHNIQUE</u>					
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	6	7	+1	7	
Adjoint technique 1 ^{ère} classe	2	1	-1	1	
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	9	10	+1	9	1
<u>SERVICE ADMINISTRATIF</u>					
Technicien Supérieur Territorial Chef	1	0	-1	0	
Technicien Principal de 1 ^{ère} Classe	0	1	+1	1	
Adjoint Administratif 1 ^{ère} classe	1	1	0	1	1
<u>TOTAL</u>	19	20	+1	19	
<u>AGENT NON TITULAIRE</u>					<u>Dont TNC</u>
Contrat à Durée Déterminée	2	2		2	1
<u>TOTAL</u>	2	2	0	2	
<u>TOTAL GENERAL</u>	21	22	0	21	

Le Conseil syndical, à l'unanimité, valide ce tableau des effectifs.

9) Débat d'Orientation Budgétaire :

Monsieur le Président présente la proposition de Débat d'orientation budgétaire :

Résultats 2010 :

- Fonctionnement : résultat de clôture de l'exercice 2010 en excédent de 50 000 €
- Investissement : résultat de clôture de l'exercice 2010 en excédent de 765 000 €

Investissements 2010 :

Dépenses :

- Bâtiment : 600 000 € pour la construction + 100 000 € pour VRD/divers soit une opération globale de 700 000 € H.T., soit 837 200 € T.T.C. A VALIDER en fonction des résultats de l'appel d'offres.
- Maîtrise d'œuvre bâtiment / Etudes divers (SPS,...) : 83 298.41 € T.T.C.

- Achat de 2 camions : renouvellement d'une benne d'ordures ménagères et d'un camion de transport : 310 000 € T.T.C.
- Equipement des communes en bacs : 15 000 €
- Petits équipements : 10 000 € (panneaux PAV, conteneur maritimes ressourcerie déchetterie de Trambly et équipements divers).
- Equipements communication pour plan de prévention : 10 550 €.
- Remboursement capital emprunt : 321 000 €-
- Proposition de l'achat d'un véhicule de service supplémentaire d'occasion (10 000 €) pour pouvoir être utilisé par les gardiens de déchetterie le samedi pour se rendre sur les déchetteries de La Guiche et Trambly (et ne pas prendre leur véhicule personnel) et pour assumer les différents déplacements du personnel administratif la semaine. Pour informations, le coût moyen de remboursement annuel des kilomètres avec les véhicules personnels est de 2 800 € pour 3500 km (réalisé à 95% par Bertrand DEVILLARD). Actuellement les gardiens de déchetterie utilisant leur véhicule personnel ne sont pas indemnisés.

Recettes :

- Emprunt : 320 000 € pour les véhicules
- Autofinancement : 20 000 € transfert fonctionnement / 790 000 excédents 2010 / 237 000 € amortissements.
- FCTVA : 10 125 € pour 2010 et reste à percevoir 55 128.59 € de la FCTVA 2009.
- Eventuellement emprunt relais TVA sur l'opération bâtiment
- Subventions : en attente des réponses pour les subventions (DGE : 150 000 € / CRB : 24 500 € / ADEME-CG71 : 115 000 € soit au total 289 500 € demandé)/fin de la subvention pour l'étude qualité environnementale : 8 976 € / prévention : 8 006.70 €

Fonctionnement 2010 :

Dépenses :

- Traitement des déchets : majoration de 2% (625 000 €)
- Composteurs : achat de 80 composteurs (actuellement liste d'attente de 45 personnes) : 5 100 €
- Dépenses de fonctionnement : prise en compte de la taxe carbone et de l'augmentation du coût du litre de gasoil (20%) / location d'un véhicule léger pour plan de prévention sur année pleine (+ 2 000 €) / location d'un camion en attente livraison camion neuf (5 000 €) / / augmentation des frais de formation (4 000 : formation permis super lourd pour un agent) : stabilisation des autres dépenses.
- Salaires : augmentation de 2.5% pour agents titulaires (prise en compte des avancements d'échelons + réussite concours) et augmentation de 60 000 € pour prise en charge sur année pleine de l'embauche de 3 agents en 2010 (dont 20 000 € pris en charge par le programme de prévention pour le poste de chargée de mission prévention).
- Embauches nouvelles : 1 agent en remplacement de la mise à disposition d'un agent de Tramayes / pas d'implication budgétaire.
- Subventions : convention SICTOM pour accueil de la population de SERRIERES en déchetterie : 6 000 € / participation financière pour ressourcerie (5 000€).
- Remboursements intérêts emprunt : majoration de 20 000 € pour le bâtiment et pour les emprunts 2011.
- Virement à section investissement : 20 000 €
- Etude pour la destruction du four : 5 000 € (en attente d'offre de prix final).

Recettes :

- Participations collectivités : 1 680 000 € (soit augmentation de 6.5%)- Recette conventions déchetterie : 4 700 € pour la CC entre Grosne et Guye et 6 600 € pour la CC du Haut beaujolais (Cenves)
- Subventions plan de prévention 43 392.80 € (fin année 1 : 27 120.5 € + 30% année 2 : 16 272.3 €)
- Rachat matière : augmentation de 1% (250 000 €)

10) Questions diverses :

Michel MAYA demande aux délégués du SMEVOM Sud 71 de bien vouloir faire le compte rendu de la réunion de décembre 2010.

M. HILARION indique qu'effectivement il y a eu une réunion du SMEVOM au mois de décembre mais que pour le moment rien ne bouge.

Michel MAYA informe qu'une des nouveautés est quand même que le SICTOM du Mâconnais a demandé officiellement à quitter le SMEVOM et donc rejoint la Communauté de communes du Mâconnais Val de Saône dans cette décision. Il pense que ces décisions vont naturellement impacter le SIRTOM.

M. HILARION indique qu'effectivement des demandes de retrait ont été faites mais que pour le moment aucune décision n'a été prise par le SMEVOM.

M. MORIN demande ce qui se passe du point de vue de la dette du SMEVOM si des collectivités se retirent de cette structure.

Michel MAYA espère que les adhésions des collectivités membres pourvoient au remboursement de cette dette.

M. MORIN lui répond qu'il n'en est rien et qu'en analysant le budget du SEMVOM il est clair que les adhésions des collectivités servent uniquement à payer le fonctionnement courant du SMEVOM.

Michel MAYA indique que si c'est réellement le cas, c'est grave et qu'il serait bien que des dispositions soient prises pour liquider progressivement cette dette.

M. BERTRAND intervient en précisant que lors de cette réunion du SMEVOM de décembre la Préfecture était présente et a indiqué que dans le contexte actuel de l'analyse des superpositions de structures intercommunales aucun arrêté préfectoral ne serait pris en 2011. Toutefois, la Préfecture a bien précisé que les collectivités peuvent prendre des délibérations éventuelles de retrait et que ces décisions seraient prises en considération lors de l'analyse du Préfet.

M. MORIAMEZ confirme qu'effectivement il a été indiqué lors de cette réunion que tout est figé pour 2011.

M. LACHOT intervient pour détailler les différents points qui ont été présentés lors de cette réunion. Il informe qu'une présentation du SYTREVAL a été faite indiquant qu'hypothétiquement 10 à 12 000 tonnes de déchets pourraient être traités dans l'unité d'incinération à partir de 2012. D'autre part, une nouvelle prise de compétence par le SMEVOM a été évoquée.

Michel MAYA demande si c'est une compétence transport.

M. LACHOT répond que la présentation n'a pas été très claire mais qu'effectivement cette nouvelle compétence se rapprocherait d'une compétence transport. Toutefois, du fait de l'intervention de la Préfecture cette proposition de modification de compétence n'est pas allée plus loin mais il a clairement été évoqué la mise en place d'un scénario permettant de traiter une partie des déchets sur Villefranche-sur-Saône et une autre sur Granges.

M. MORIN demande quel est l'intérêt du SMEVOM de prendre une compétence transport si les collectivités membres vont au SMET.

Michel MAYA répond que c'est là toute la question. Il rappelle qu'il a été de ceux qui militaient il y a 10 ans sur une modification générale de la compétence du SMEVOM pour qu'il devienne syndicat de collecte/transport/traitement avec dissolution des syndicats intermédiaires de type SIRTOM.

M. HILARION rappelle que toutes ces réflexions seront soumises à l'acceptation ou pas par le SMET de la mutualisation des coûts de transport. Ce qui n'est pas encore officialisé.

Michel MAYA précise qu'effectivement suite à la délibération de demande conditionnelle d'adhésion du SIRTOM au SMET 71, ce dernier n'a donné aucun retour.

Les débats étant clos, la séance est levée à 21h00.

Lot	Désignation	Estimation (en Euros TTC)	Montant entreprises (en Euros TTC)	Montant entreprises si variante 1 (en Euros TTC)	Montant entreprises si variante 2 (en Euros TTC)	Montant entreprises si variante 1+ 2 (en Euros TTC)	
1	VRD - Terrassements	110 000,00 €	102 189,99 €	102 189,99 €	102 189,99 €	102 189,99 €	
2	Gros-œuvre	284 000,00 €	201 047,60 €	201 047,60 €	201 047,60 €	201 047,60 €	
3	Charpente / Murs struc/ Bardage	244 000,00 €	224 041,67 €	224 041,67 €	224 041,67 €	224 041,67 €	
4	Couverture / Bardage métal	75 000,00 €	74 249,35 €	86 900,64 €	86 900,64 €	86 900,64 €	V1:couverture zinc
5	Menuiseries extérieures bois	62 000,00 €	61 968,35 €	59 911,23 €	59 911,23 €	59 911,23 €	V1:moins value fenêtre panneau solaire
6	Menuiseries intérieures bois	20 000,00 €	19 538,57 €	19 538,57 €	19 538,57 €	19 538,57 €	
7	Plâtrerie Peinture	55 000,00 €	49 071,17 €	49 071,17 €	49 071,17 €	49 071,17 €	
8	Electricité	74 000,00 €	71 581,32 €	76 365,32 €	76 365,32 €	76 365,32 €	V1:onduleur
9	Plomberie sanitaire	46 000,00 €	44 768,15 €	44 768,15 €	44 768,15 €	44 768,15 €	
10	Chauffage EC - Granulés bois - ECS	114 000,00 €	104 459,55 €	113 838,08 €	110 567,31 €	119 945,84 €	V1:ECS station de Lavage V2:ECS appareils sanitaires
11	Plafonds suspendus	6 700,00 €	4 120,14 €	5 503,57 €	5 503,57 €	5 503,57 €	V1:isolation acoustique renforcée
12	Serrurerie / clôture	46 000,00 €	LOT INFRUCTUEUX	-	-	-	V1:abri vélo V2: console panneau solaire

13	Portes industrielles	41 000,00 €	20 571,20 €	21 234,98 €	21 234,98 €	21 234,98 €
14	Revêtements de sols et murs durs	30 000,00 €	24 300,27 €	24 300,27 €	24 300,27 €	24 300,27 €
15	Etanchéité	20 000,00 €	20 375,38 €	20 375,38 €	20 375,38 €	20 375,38 €
16	Espaces verts	6 700,00 €	4 650,05 €	3 836,77 €	3 836,77 €	3 836,77 €
TOTAL TTC		1 234 400,00 €	1 026 932,76 €	1 052 923,39 €	1 049 652,62 €	1 059 031,15 €
<i>Total HT</i>		<i>1 032 107,02 €</i>	<i>858 639,43 €</i>	<i>880 370,73 €</i>	<i>877 635,97 €</i>	<i>885 477,55 €</i>

V1:portillon de l'atelier